



Observations sur le projet de Stratégie Nationale du Développement Durable transmis par le MEEDDAT - Association 4D Avril 2009

Observations générales

La Stratégie nationale de développement durable a vocation à dresser une feuille de route pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques publiques. Elle doit identifier des priorités, proposer une vision globale d'un développement durable en s'appuyant sur des valeurs. Son actualisation devra permettre de réintégrer certains aspects absents de la version précédente, devra assurer sa cohérence avec la stratégie européenne de développement durable, mais également prendre en compte l'évolution du contexte national, européen et international

Considérant ces objectifs, l'Association 4D regrette le manque d'ambition du document proposé. Il manque un véritable souffle stratégique.

1. Réviser / évaluer la Stratégie antérieure

En premier lieu et pour répondre à un souci d'amélioration continue, il manque, en introduction à la stratégie, une analyse des réussites et échecs antérieurs, qui permette de mesurer s'il s'agit de blocages institutionnels (législation, organisation des pouvoirs publics), culturels (difficulté à faire prendre en compte le long terme par les acteurs), sociaux (ex réticence des acteurs en dehors d'une stratégie gagnant/gagnant) ou économiques (ex. organisation des marchés ou du système de production).

Les recommandations du CNDD au gouvernement pour la révision de la SNDD doivent être prises en compte.

2. Prendre en compte le contexte et son évolution

Le document se propose de prendre comme architecture celle de la SEDD, afin de permettre une meilleure cohérence avec la politique européenne. Sous cet objectif vertueux semble toutefois se cacher le souhait de rendre l'Europe responsable du manque d'audace de ce document

On doit, en effet, noter que la Stratégie européenne actualisée en 2006, doit elle même être révisée en 2010. L'exercice français pourrait donc au contraire anticiper cette révision et proposer une vision nouvelle des enjeux d'avenir qui influe sur la future SEDD, ainsi que l'avait souligné le CNDD dans son avis de 2008.

Or, les défis identifiés par la SEED restent très centrés sur l'intégration de l'environnement dans les différentes politiques publiques, ce qui s'explique par le fait que l'Europe a construit une autre stratégie dite de Lisbonne, dédiée elle, à la croissance classique.

En adoptant le même plan, la Stratégie française adopte donc de facto la même logique ; or nous tenons à affirmer qu'il ne peut y avoir d'un côté une stratégie de croissance (non durable ?) et de l'autre une stratégie de développement durable.

Par ailleurs, la révision de la Stratégie en ce printemps 2009 ne peut ignorer la **conjonction des crises** qui caractérise cette période : crise financière, écologique, alimentaire ; leur répercussion économique, sociale et politique ; la révélation du caractère inacceptable des inégalités ; leur contribution au désordre écologique.

L'analyse de ces réalités appelle à une transformation en profondeur de nos sociétés et à la fondation de nouveaux mécanismes pour s'orienter vers un *développement durable*. La Stratégie nationale de développement durable doit ouvrir non seulement des perspectives de sortie de crise mais aussi de non retour de ces crises dues pour l'essentiel à notre « surdéveloppement » et, poser les jalons du développement de demain. La référence à une *croissance durable* ne suffit pas. La SNDD doit non seulement engager les acteurs vers des objectifs chiffrés, mais encore- et surtout- dans des trajectoires de changement, voire de rupture : économie circulaire, économie de fonctionnalité, écologie industrielle, extension actionnariat un homme - une voix, ISR etc.

Il faudrait également dans cette introduction un aperçu de l'évolution de la France au début et pendant la SNDD :

- vieillissement de la population, arrivée à la retraite des générations nombreuses donc nouveaux besoins,
- répartition de la production au sein de l'Europe et modification des échanges,
- émergence d'un multilatéralisme mondial qui modifie le rôle de l'Europe.

3. Clarifier les objectifs

Il manque dans ce document un véritable souffle stratégique : le document proposé est trop disparate, il confond des objectifs de long terme (souvent déjà définis par des plans ou engagements antérieurs -plan climat, protocole de Kyoto-, avec des actions à court et moyens terme (Grenelle), et des vœux pieux d'une très grande imprécision (« encourager les acteurs à favoriser » page 6).

La *Stratégie* nationale de développement durable doit reposer sur un état des lieux précis, fiable et documenté de la situation de départ intégrant la problématique européenne et mondiale ainsi que les enjeux internationaux. Celui-ci ne peut se limiter à l'énoncé des seuls engagements déjà pris, à ces différents niveaux.

D'ailleurs, si l'Union Européenne est citée dans certaines politiques, il est bien d'autres secteurs où une politique européenne serait plus efficace que l'addition de stratégies nationales : fonds de cohésion des territoires, grandes infrastructures, politiques de recherche, régulations économiques...

La SNDD doit définir des objectifs partagés tout en évitant de juxtaposer les approches sectorielles contraires à une vision globale des démarches à mettre en oeuvre.

Il conviendrait que pour chaque défi la SNDD indique clairement :

1. Ce qui relève des engagements internationaux de la France, auxquels elle ne peut se soustraire : il est extravagant que puisse apparaître comme un objectif stratégique le seul fait de respecter un objectif communautaire, comme il est affirmé en page 8, à propos de la réduction de la

consommation d'énergie. Cette remarque vaut également pour des engagements internationaux (les objectifs du millénaire pour le développement, en particulier).

2. Ce qui relève de plans stratégiques déjà existants : il n'y a aucune honte à ce que la SNDD n'invente pas tout mais affiche la mise en cohérence d'un ensemble de politiques (plans climat, santé, transports etc..) déjà définies s'inscrivant également dans le long terme

3. les nouveaux objectifs à 50 ans en distinguant pour chacun d'entre eux la trajectoire pour les atteindre :

- pour les objectifs connus, la gouvernance à mettre en place, le phasage et les financements (dans lesquels s'inséreront les engagements du Grenelle) ;
- pour les objectifs sur lesquels il persiste des incertitudes, les moyens de recherche, nationaux et européens qu'on s'engage à mobiliser et, en application du principe de précaution, ce qu'on fait dans la période intermédiaire (déchets nucléaires, ondes, nanotechnologies etc.).

4. Etre à la hauteur des attentes de la population française

Le manque d'ambition de ce document le situe en porte à faux de l'opinion publique. Celle-ci est bien consciente des enjeux et des défis du développement durable qu'elle place, selon plusieurs sondages récents, au premier rang de ses préoccupations.

Alors que l'on observe d'ores et déjà :

- l'ébauche d'un changement de comportement de consommation (économies d'énergies, compensation, limitation de la production de déchets, boom des produits bio et équitables...);
- une demande de régulation publique, tant de la part de l'Etat qu'au niveau international, et le souci d'une réponse plus collective ;

Alors que l'opinion publique française se déclare majoritairement prête à agir en faveur du développement durable, le document ne nous paraît pas proposer d'issues concrètes à ces attentes de la population française

5. Renforcer le volet Gouvernance

Contrairement au document proposé, la première partie doit être consacrée aux questions de gouvernance (il s'agit d'un axe transversal qui ne peut être réduit à « gouvernance et territoires »). Une large place doit être accordée aux procédures : avant de mettre en oeuvre des politiques spécifiques, il convient de mettre fin à ce qui n'est pas durable.

A titre d'exemple, et cela la stratégie de développement durable doit l'afficher, il ne saurait y avoir un programme national de réformes pour la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne qui soit distinct de la SNDD, alors que l'on demande au niveau européen que les deux stratégies convergent.

6. Partager l'élaboration et le suivi de la SNDD

Le processus de concertation proposé, les délais impartis -beaucoup trop courts pour que les organisations soient en mesure d'apporter une réponse étudiée- comme la méthode choisie -une co-élaboration en plusieurs étapes aurait été nécessaire- ne répondent pas aux exigences et au souci démocratique du développement durable. La mise en oeuvre du développement durable en France, sur les territoires, devra impliquer chaque acteur, institutions, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux, mais également chacun en tant qu'individu. Le processus d'élaboration de la SNDD doit veiller à l'équilibre des positions dans un souci de transparence. Elle doit éviter une approche trop institutionnelle. Le document proposé omet le nécessaire partage de son élaboration comme de son suivi. L'exemplarité doit pourtant être recherchée.

Observations sur les défis et indicateurs

Les 9 défis

La reprise littérale des défis de la SEDD, axés essentiellement sur la préservation des ressources planétaires conduit à minimiser voire à occulter les aspects économiques et financiers : ainsi les défis 6 et 7 sont ils quasi exclusivement tournés vers la réparation des dommages, sans analyse de leurs causes ni propositions pour les éviter (inégalités planétaires, déséquilibres alimentaires, pillage des ressources du Sud). Or, comme viennent de le suggérer les travaux du G20, ce sont bien les bases de notre modèle économique qui sont à revoir : la SNDD devrait donc insister sur le besoin de prospective et de gouvernance à l'échelle européenne.

L'urbanisme et le logement ne figurent que par le biais de l'énergie ou encore des transports, ce qui semble bien insuffisant. Le droit au logement est reconnu, il constitue un objectif fondamental pour l'insertion sociale et le développement durable et doit pouvoir légitimement figurer dans la stratégie.

Propositions :

1. Intégrer le défi : Aménagement, urbanisme et logement durables
2. Intégrer la question fondamentale de la culture et des droits humains

Les 11 indicateurs

Il n'est pas pertinent de conserver les seuls 11 indicateurs phares. Quelques remarques à ce sujet :

- Comparativement à la prépondérance des indicateurs environnementaux (6 sur 11) une trop faible place est accordée aux indicateurs exprimant les réalités sociales (distribution des revenus, chômage, nombre RMistes...) et les relations Nord-Sud. Le suivi de la mise en œuvre du développement durable exige une transversalité des indicateurs.

- Le choix des indicateurs pose question : le taux de croissance du PIB par habitant, indicateur n°1, fait pourtant, et depuis de nombreuses années, l'objet de nombreuses critiques. L'actualisation de la stratégie nationale pourrait être l'occasion de prendre en compte cet état de fait, qui a d'ailleurs conduit au lendemain du Grenelle le gouvernement à créer la Commission Stiglitz. On souhaiterait que la Stratégie nationale fasse état de l'avancement de ses travaux, et cela d'autant plus qu'il s'agirait d'une contribution essentielle à la révision de la stratégie européenne. Pour l'heure, la référence à l'Indice de Développement Humain de l'ONU semblerait nettement plus pertinente. On peut également s'étonner de l'absence de l'empreinte carbone, pour laquelle a été développé un réel effort de pédagogie.

- Il est souhaitable que chaque indicateur fasse apparaître la tendance attendue au vu du développement durable. En ce sens, pour les indicateurs 4 et 7 par exemple, il est plus opportun de mesurer une évolution/ de chercher une réduction plutôt que de vouloir mesurer une valeur absolue.

- L'indicateur 9 devrait être reformulé afin de rendre compte des transferts sociaux mis en place pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, finalité d'un développement durable.

- Les indicateurs choisis ne permettront pas d'apprécier l'état de la société au regard du développement durable. Le choix de ces indicateurs ne prend pas en compte les travaux menés depuis plusieurs années par de nombreux acteurs français, chercheurs, associations, institutions, sur les nouveaux indicateurs. Ceux-ci ouvrent pourtant des perspectives intéressantes. La stratégie devrait pouvoir favoriser le recours à ces nouveaux indicateurs.

Observations sur les différents défis

Défi 1 : Changement climatique et énergie propre.

En premier lieu, nous nous étonnons du titre même proposé pour ce premier défi le terme « énergie propre » ne semble pas approprié pour traduire la totalité des enjeux énergétiques. Les économies d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables constituent les 3 axes prioritaires pour y répondre et assurer un accès à tous à l'énergie. Ce que ne traduit pas le terme « énergie propre », qui n'en est qu'un volet, lequel concerne alors spécifiquement le non-recours à des énergies ayant, à tout stade de la production, de leur consommation ou de leurs déchets un impact inacceptable sur l'environnement.

Proposition : Changements climatiques et décroissance énergétique¹

Le degré d'ambition des orientations pour ce premier défi est trop faible, notamment au vu de l'actualité de ce sujet aujourd'hui et pour les années à venir. Il doit être renforcé.

Tout d'abord, le renforcement des preuves scientifiques des changements climatiques, la nécessité et l'urgence d'agir et d'opérer une transformation des modes de production et de consommation pour répondre au double défi climatique et énergétique doit être affirmé plus fortement. Les années 2007 et 2008 ont en effet marqué un tournant dans la prise de conscience collective.

La description des enjeux et du contexte met en valeur les engagements existants de la France, mais elle omet de manière surprenante les négociations en cours au niveau international. Un nouvel accord sera discuté à Copenhague en décembre prochain dans le cadre de l'ONU et ratifié dans les années à venir par les Etats, pour déterminer les engagements des différents pays à partir de 2013. Cette omission met à mal la crédibilité du texte proposé pour les années à venir.

L'Europe s'est fixé pour objectif les « 3 X 20 ». Cet objectif de réduction des émissions d'ici 2020 pourrait être porté à 30% si d'autres pays adoptaient un objectif équivalent lors de la négociation engagée pour la suite du protocole de Kyoto. Ces éléments de contexte ne peuvent être absents de la stratégie nationale de développement durable.

Le rôle des territoires n'est pas suffisamment valorisé. Les collectivités ont un rôle *stratégique* à jouer pour faire face à ce premier défi de par leurs compétences, la relation qu'elles entretiennent avec la population et les acteurs économiques et sociaux et la maîtrise qu'elles doivent assurer de la structure urbaine et de l'ensemble des réseaux par lesquels transite l'énergie. Les objectifs européens de réduction des émissions de 25 à 40 % en 2020 ne pourront être atteints qu'avec le soutien et la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des autorités locales.

Ce rôle doit être d'avantage mis en valeur : les bilans carbone et les actions sur la production d'énergie ne seront pas à la hauteur des enjeux. Les territoires sont amenés à s'engager dans de réelles *stratégies* de développement durable, type agendas 21 local, décliné en plans climat-énergie territoriaux, qui permettent par un processus démocratique de s'engager vers un développement soutenable, sobre en carbone, selon un double objectif d'atténuation des émissions et d'adaptation aux impacts. Ces stratégies, mises en œuvre par les collectivités locales, devront s'inscrire sur le long terme et ne peuvent donc se résumer à des diagnostics / bilans carbone. Ce dernier n'étant qu'un outil au service de la stratégie.

Alors que se préparent les négociations onusiennes, les collectivités locales, structurées en réseau au niveau européen, s'organisent pour être reconnues comme acteur essentiel dans l'accord final de Copenhague. Par le biais du Pacte des Maires 'The covenant of Mayors', leur rôle été reconnu en Europe par la Commission Européenne. Il importe donc que la Stratégie nationale de développement durable, dans la mesure où elle souhaite être en cohérence avec les engagements européens,

¹ Autant nous récusons un usage indifférencié de ce substantif, autant il nous semble particulièrement pertinent s'agissant de l'énergie.

reconnaisse à son tour ce rôle et appuie les collectivités locales. Ceci dans la suite logique du Grenelle de l'Environnement.

Le soutien proposé aux actions de recherche et développement ne mentionne aucun effort sur les aspects socio-économiques. Cet aspect est pourtant essentiel, tant les changements climatiques imposent à notre société des transformations profondes, sur le long terme.

Il convient de ne pas surestimer le rôle du marché carbone, notamment dans sa capacité à réduire réellement le volume des émissions de gaz à effet de serre (cf. sa sensibilité aux opportunités de court terme et à la conjoncture) ; ni sous-estimer la nécessité de sa régulation.

Remarque sur la qualité thermique des habitats / résidences secondaires : La France détient le record du monde avec 3 millions de résidences représentant 10 % du parc total de logement. Comment inciter « équitablement » à l'équipement de ce parc en énergie renouvelable ? N'est ce pas les installateurs qu'il faut encourager ?

Il convient d'éviter, et la Stratégie doit l'affirmer, le développement de la climatisation (qui est souvent associée à la pompe à chaleur) notamment dans les résidences de tourisme.

Défi 2 : Transports et mobilité.

Proposition d'intitulé : Accroître la mobilité en réduisant les déplacements

Le contexte et les enjeux font encore référence à la croissance (1^{er} paragraphe) et ne portent pratiquement que sur les infrastructures de transport et trop peu sur les enjeux en termes de mobilité et d'urbanisme. Ce défi est traité de manière trop sectorielle.

Les transports sont encore malheureusement source de pollutions et de nuisances diverses, autres que les émissions de GES, cela demande à être rappelé parmi les objectifs

Une part plus grande devrait être faite à la façon dont on peut répondre aux besoins des habitants pour leurs déplacements qui ne sont pas les mêmes en milieu urbain qu'en milieu rural, en s'efforçant d'avancer des réponses de proximité : en milieu urbain prendre en compte l'explosion du recours aux 2 roues motorisées mortifère, polluant et bruyant. Des exemples de réponses plus adaptées peuvent être proposées : voiture ou 2 roues électriques, plans de déplacement, organisation de la voirie ; en milieu rural, quelles réponses à la nécessité de posséder des voitures pour les déplacements quotidiens « contraints » ? Il y aura l'évolution technologique des voitures, bien sûr le développement et des modalités adaptées aux besoins locaux des transports collectifs, mais aussi des modes de commercialisation innovants (Internet, livraison).

Il est proposé d'intégrer deux sous-défis :

- renforcer la sécurité routière, sans accentuer la répression
- l'urbanisme

Défi 3 : Consommation et production durables

Il faut dans ce chapitre, faire référence à la crise et aux changements de comportement qu'elle suscite, en particulier en ce qui concerne les pratiques de consommation :

- **mettre en avant la consommation utile** de biens et surtout de services (à l'habitant, à l'utilisateur, services de proximité, au client) non délocalisables et conçus de manière écoresponsable ;
- **chercher à limiter une offre de consommation de biens « inutiles »** destructeurs de l'environnement (production, déchets), de l'économie domestique (endettement, inégalités) et de l'économie planétaire (conditions de travail, crise financière). Rappelons que dans les pays développés, les services représentent jusqu'à 70 % de la production nationale et sont devenus leur principal moteur du développement économique.

Alors que le retour de la régulation est à l'ordre du jour, l'absence de référence à la Responsabilité Sociétale des Entreprises est regrettable.

Défi 4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Mentionner la valeur économique de la biodiversité et des ressources naturelles
- Parmi les leviers d'action dans la promotion ou plutôt l'encouragement à une agriculture durable, il faut souligner l'encouragement à l'agriculture bio mais aussi à une agriculture durable, valorisant les potentialités agronomiques des écosystèmes, et limitant sérieusement l'utilisation de pesticides et fertilisants. La réorientation des activités de recherche pour mettre au point des modèles de production et de consommation plus durables apparaît fondamentale.

Défi 5 : Santé publique :

Le caractère préventif d'une alimentation saine mérite d'être présenté et développé : il concerne l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire : production, transformation, commercialisation, marketing et médiatisation ; il doit permettre de réduire les dépenses de santé publique, les inégalités sociales et la vulnérabilité.

Ajouter la question du droit à la santé, de tous, au Nord comme au Sud

- si modification de la carte sanitaire, quels systèmes de remplacement pour une couverture égalitaire du territoire (équipes mobiles, transferts gratuits des malades etc..)
- transferts de technologies et de médicaments vers le Sud

Afficher la préférence pour un système de médecine de prévention plutôt que de réparation ; de santé et non de soins.

Défi 6 : Insertion sociale, démographie et immigration

La lutte contre la pauvreté doit apparaître parmi les sous-défis de ce chapitre, et les moyens publics correspondants doivent pouvoir être suivis.

Comme le recommande la stratégie européenne, il faut relier insertion sociale et immigration. Il est proposé d'afficher trois sous défis : l'insertion, la démographie et l'immigration, le logement qui devrait trouver place dans ce chapitre.

Le vieillissement de la population n'est traité qu'au travers de la dépendance alors qu'avant de devenir dépendants les personnes âgées - dont la caractérisation resterait à préciser - constituent une force économique importante, en termes de consommation mais aussi de production de services -souvent en bénévolat.

Y inclure les nouveaux besoins en déplacements, en urbanisme, en services à la personne.

La question du handicap doit aussi être abordée (dans le cadre de ce défi, ou du défi 5).

Défi 7 : défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

- Le concept d'Aide Publique au Développement doit être clarifié, pour identifier des dépenses qui ne devraient pas relever de ce chapitre (aide militaire, crédits aux DOM-TOM....).
- La paix et la prévention des conflits
- Le contexte de crise internationale (climatique, économique) et le creusement des inégalités appelle à modifier les formes de coopération internationale, et en premier lieu de les renforcer. Il renforce l'impératif de solidarité, qui dépasse le cadre même du pacte républicain français. Le des inégalités La stratégie nationale de développement durable doit affirmer ce point avec bien de convictions. Dans ce défi, la référence doit être faite aux Objectifs du Millénaires pour le Développement.
- Les dossiers faisant l'objet de négociations internationales doivent être développés

Défi 8 : Société de la connaissance

Ce défi devrait être en première position, il est l'enjeu principal pour un développement durable et un atout primordial pour l'adaptation aux évolutions rapides que l'on observe. Le renforcement nécessaire de la recherche en matière sociale et en matière économique pour accompagner les changements n'est pas assez souligné dans le document actuel. Malgré un chapitre entier sur l'éducation, il faut regretter l'absence d'indicateur sur le rôle de l'école comme facteur de cohésion sociale.

Défi 9 : Gouvernance et territoires

Les territoires et collectivités locales sont l'un des niveaux essentiels de la mise en œuvre concrète du développement durable. Or, le projet de Stratégie nationale de développement durable n'y fait nulle part référence. Le seul endroit où il aurait pu le faire de manière explicite (le défi 9), il n'aborde la question des territoires que sous l'angle de la gouvernance, certes élément essentiel mais non suffisant pour accompagner la mise en œuvre locale d'une « ambition » nationale. Le document proposé manque d'une approche transversale et intégrée des problématiques locales.

La Stratégie nationale devrait reconnaître le rôle des territoires et des collectivités dans la mise en œuvre du développement durable, les soutenir dans cette dynamique et leur donner des ambitions fortes à l'horizon 2012 :

- Quelle est donc la volonté affichée de la stratégie en faveur des démarches agendas 21 locaux et des autres démarches territoriales de développement durable (en particulier les plans climat-énergie territoriaux) en dehors d'un objectif chiffré ?
- Comment l'action des territoires doit-elle s'articuler avec la stratégie nationale, la mise en œuvre du Grenelle et les autres outils de mise en œuvre du développement durable (Plans climat, SCOT...) ?
- Quels sont les grands objectifs que doivent atteindre les territoires d'ici 2012 ?

Il est regrettable de constater que le cadre de référence pour les projets de développement durable est considéré comme un simple outil méthodologique à toute politique locale alors qu'il a pour vocation première d'être l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques locales au regard du développement durable. Le réduire à un simple rôle d'outil méthodologique revient à vider de leur sens plus de 400 démarches territoriales de développement durable engagées à ce jour pour lesquelles le rôle stratégique et prospectif de l'agenda 21 va bien au-delà d'un outil méthodologique.

Il semble en revanche important, ainsi qu'il est proposé, de renforcer le rôle des comités régionaux agendas 21, si tant est qu'on sache s'appuyer sur les organismes de pilotage régionaux déjà en place et qu'on essaye de ne pas faire doublon avec des structures qui fonctionnent déjà ou sont en cours d'élaboration.

Mélanger des objectifs opérationnels du Grenelle et des ambitions nationales de développement durable des territoires français rend ce défi n°9 « fourre tout » et confond des objectifs généraux liés par exemple à la gouvernance locale des territoires avec des objectifs beaucoup plus opérationnels tels que des démarches RSE ou EMAS.

Objectifs opérationnels et chiffrés : la Stratégie doit se montrer beaucoup plus ambitieuse et afficher une véritable volonté de soutien aux démarches territoriales de développement durable :

- Compte tenu de l'avancée aujourd'hui des territoires dans le développement durable, se fixer un objectif de 1000 Agendas 21 locaux semble plus pertinent (500 agendas 21 locaux étant l'objectif fixé en 2003).
- Elle doit rappeler les objectifs du Grenelle sur les plans climat-énergie territoriaux.

Leviers d'action :

Définir par des règles construites collectivement les conditions de la concertation partagée :

La stratégie doit insister sur la nécessaire co-construction des programmes d'action y compris au sein de l'administration. Le renouvellement des modes de management constitue un effet levier important.

Renforcer et clarifier la gouvernance nationale : Les principes des réformes et des évolutions doivent être spécifiés.

Alors que les moyens de l'Etat sont en cours de réduction forte, sans doute serait il temps de redéfinir ses missions prioritaires, en particulier son rôle régulateur.

Rien n'est dit dans la Stratégie sur la réflexion actuellement menée sur la réorganisation territoriale de notre pays.

Renforcer les gouvernances locales :

Le référentiel sur l'évaluation des agenda 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable a déjà été élaboré. Il est en phase d'expérimentation. Il faut donc veiller à son évaluation, suivi, évolution, appropriation par les territoires, et non plus à sa construction.

En conclusion : Pour la construction d'une méthodologie démocratique

Reste la question du passage d'une simple consultation (comme d'habitude en temps très restreint) des organisations de la société civile à une forme de co-élaboration qui permette de rechercher les points de consensus sans éliminer ceux ou subsistent des options différentes, des désaccords et des controverses. Chaque Etat membre de l'Union Européenne, pour ne prendre que ceux-là, apporte des réponses particulières à cette question (cf. les comparaisons établies par l'EEAC) et on ne peut pas dire que, au moins jusqu'à la tenue du Grenelle de l'Environnement, la France ait été particulièrement en avance sur ce sujet. Pour autant l'expérience du Grenelle ne rend pas compte de la totalité des progrès à accomplir.

Il serait souhaitable que les pouvoirs publics tirent les leçons d'un certain nombre d'observations qui leur ont été faites, et notamment :

- Celles de la « Revue par les Pairs » de 2004-2005 (portant sur la première SNDD, mais à laquelle il serait logique de se référer dans cette révision) qui, par exemple, concluait que « la clé principale réside dans la volonté politique qui permet, non de recourir à telle instance ou de créer telle autre, mais qui choisit la qualité et l'innovation des processus permettant une réelle intégration démocratique des propositions de la société civile aux plans élaborés par le gouvernement. La culture de la concertation, la volonté d l'animer et d'en tirer parti restent à améliorer. » De ce point de vue, le Grenelle a représenté un « aggiornamento » très attendu... Il demande encore à se montrer non seulement durable, mais susceptible de progrès. Et surtout, du point de vue du développement durable, qu'il ne consiste pas seulement à statuer par tranches des différentes questions d'ordre environnemental.

- A défaut d'une réponse gouvernementale claire à cette question, elle a été traitée aux Assises nationales du Développement Durables d'Angers-Nantes (octobre 2006), notamment par les recommandations de l'atelier animé par 4 D (Participation de la société civile à la définition des politiques publiques). Certaines ont servi au montage du Grenelle. Mais il reste encore beaucoup à faire.

- Celles émises par le CNDD lui-même, justement, à partir de cette problématique. Le rapport présenté par Michel PRIEUR, Michel MOUSEL et Alex RECEVEAU (décembre 2007) énonçait le souhait « de conserver un organe de consultation et de propositions se consacrant uniquement au développement durable et ouvert à tous dans sa composition. Cet organe devrait refléter les objectifs du développement durable ainsi que les divers acteurs concernés dans un esprit de partage et de dialogue, et non en tant que représentation d'intérêts de groupes. Il pourrait venir en appui, non seulement du gouvernement mais aussi du CES et du Parlement, comme lieu de réflexion en amont des décisions et comme lieu d'évaluation et de conseil pour la mise en oeuvre.(...)

Compte tenu de la place du développement durable au plan international avec le suivi de Rio et de Johannesburg et avec la commission du développement durable des Nations Unies, il n'est pas envisageable, pour l'image internationale de la France, de ne plus disposer, de manière visible, d'un organe national consultatif sur le développement durable ».

Autour de ces principes, qui ont fait largement consensus au CNDD, les auteurs avaient élaboré quelques scénarii - le seul rejeté nettement étant la conservation de la configuration existante - qui ont fait l'objet de débats. Au moment où ces lignes sont écrites, seule la dissolution du CNDD semble acquise...